

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	23 mai 2024	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	23 mai 2024	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 48

Séance du 29 mai 2024

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, salle polyvalente, à BUSSY-EN-OTHE, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Jacques COURTAT, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Sébastien DORA, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
M. Kévin AUGÉ, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
M. Bernard MORAIN, pouvoir à M. Hassan LARIBIA
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Jacques COURTAT
M. Laurent CHAT, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Éric GALLOIS, pouvoir à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Gérard VERGNAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : PCAET – Mobilité - Proposition d'un transport à la demande (TAD) et d'un bouquet de services avec sollicitation du Fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales »

PCA/2024/56

**Conseil communautaire du
29 mai 2024**

Objet : PCAET – Mobilité - Proposition d'un transport à la demande (TAD) et d'un bouquet de services avec sollicitation du Fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales »

Le conseil communautaire a approuvé son Plan climat air énergie territorial (PCAET) par délibération le 28 novembre 2023 à l'unanimité pour une durée de six ans (2023 -2028). La mobilité est un des axes majeurs pour la transition écologique et sociale du territoire.

La communauté de communes détient la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité depuis fin 2021 et souhaite progressivement construire une offre de services qui viendra compléter la Petite Navette de Joigny et rayonner sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La mobilité en milieu rural ne peut être pensée avec une approche unique et peut être travaillée selon deux entrées :

- Des services et équipements de mobilité favorisant les déplacements du plus grand nombre de façon innovante, accessible et durable (Transport à la demande, covoiturage, autopartage, etc.).
- Des services en proximité permettant de s'éviter les déplacements, on parle alors ici de « mobilité évitée ».

Un groupe de travail composé d'élus communautaires et spécifiquement dédié à cette thématique a été créé courant 2023. Il s'est réuni à quatre reprises et a identifié les axes prioritaires sur lesquels il fallait agir dans ce domaine.

1. L'élaboration d'un plan de mobilité simplifié apportera la connaissance des besoins du territoire et déterminera les moyens et actions à mettre en œuvre pour apporter des réponses opérationnelles et adaptées aux besoins des habitants du territoire (ce point fait l'objet d'une délibération pour une demande de financements qui lui est propre).
2. La construction d'un bouquet de services de mobilité composé :
 - a. De la mise en place d'un **numéro unique et d'un espace d'information mobilité** pour les habitants du jovinien (mobilisation de moyens internes existants).
 - b. D'une **offre de transport à la demande en porte à porte dédiée aux seniors de plus de 65 ans et pour répondre à des besoins de santé**. L'expérimentation de la plateforme de mobilité seniors menée jusqu'en décembre 2023 a permis de qualifier particulièrement le besoin de ce type de services à destination d'un public fragile.
 - c. D'une **signalétique facilitant l'organisation d'un covoiturage sécurisé** entre l'aire de Sépeaux et la gare SNCF de Joigny.
 - d. D'une **expérimentation en matière de mobilité évitée** par le dispositif *Ville à Joie* en partenariat avec les communes de Cudot, Saint-Martin-d'Ordon et Sépeaux.

Ce « bouquet de services » vise à proposer une alternative opérationnelle à l'utilisation de la voiture individuelle et à favoriser une mobilité durable, innovante et inclusive à moyen terme. Le montant estimatif de dépenses et le plan de financement s'établissent comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	%	€
Service de transport à la demande en porte à porte -	50 000,00 €	Fonds vert 2024 « Développement des mobilités durables en zones rurales »	50%	25 000,00 €
Signalétique covoiturage sécurisé	2 000,00 €			1 000,00 €
Dispositif Ville à Joie	2 400,00 €			1 200,00 €
		Autofinancement	50%	27 200,00 €
TOTAL	54 400,00 €	TOTAL		54 400,00 €

VU le code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L.5211-5-1 du CGCT relatif aux mentions obligatoires stipulées dans les statuts des EPCI,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit la possibilité de transférer de nouvelles compétences aux communautés de communes,

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,

VU les délibérations n°ADM/2021/05 du 04 février 2021 et n°ADM/2021/66 du 6 octobre 2021 portant le statut d'autorité organisatrice de la mobilité locale [L. 1231-1 du code des transports] de la communauté de communes du jovinien,

VU la délibération PCA/2023/88 du 28 novembre 2023 de la communauté de communes du jovinien approuvant son PCAET pour six ans,

VU la délibération n°MOB/2023/90 du 28 novembre 2023 relative à la création d'un comité des partenaires,

VU la délibération n°ATT/2024/21 du 04 avril 2024 relative à la signature d'une convention de partenariat avec la SAS Ville à Joie,

CONSIDÉRANT l'expérimentation de la plateforme mobilité seniors et la restitution du groupe de travail des élus en conférence des maires du 20 novembre 2023,

CONSIDÉRANT le projet d'élaboration d'un plan de mobilité simplifiée à l'échelle de la communauté de communes du jovinien,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission environnement et économie circulaire du 30 avril 2024,

VU la Commission des Finances et la Conférence des Maires du 13 mai 2024,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme Bernadette MONNIER, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT)

-VALIDE la création du bouquet de services pour une mobilité plus durable et inclusive tel que proposé,

-AUTORISE le Président à lancer une consultation pour mettre en œuvre un service de Transport à la demande en porte à porte à destination des seniors pour l'accès aux soins et selon les conditions financières détaillées plus haut,

-DIT que les crédits ont été inscrits au BP 2024 de la communauté de communes du Jovinien,

-SOLLICITE le Fonds Vert « Développement des mobilités durables en zones rurales » à hauteur de 50% de la dépense HT, soit un financement global de 27 220,00 €,

-AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

